De : Mathieu BOUREUX – Maire

27 rue de la Sablonnière

60360 LE GALLET

A : M. le Commissaire Enquêteur pour le Parc Eolien de Crèvecoeur-le-Grand

A Le Gallet, le 31 décembre 2019

M. le Commissaire Enquêteur,

Le conseil municipal du Gallet prend systématiquement une délibération défavorable à chaque nouveau projet éolien sur notre secteur, depuis la fin des ZDE. Et ne manquera pas de délibérer à nouveau cette fois. Mais ce projet-ci est beaucoup plus proche du village que les précédents, aussi je tiens à apporter plus de précisions.

Depuis l'abandon des ZDE, nous faisons face à une prolifération anarchique des éoliennes sur notre territoire. Les ZDE avaient l'avantage de les cantonner à des zones bien précises. Aujourd'hui, nous sommes totalement entourés. D'après la carte fournie par Ostwind et datant de 2017, 119 éoliennes entourent le village dans un rayon de 20km, 10 ont un PC accordé, 16 en cours d'instruction. Et je ne compte pas toutes celles dont les dossiers se constituent.

Y a-t-il une limite ? Les études d'impact soulignent toutes le risque de saturation, mais considèrent évidemment qu'il n'est pas atteint. Quand le sera-t-il ? Quelle densité de mâts faut-il pour considérer qu'il y a saturation ? Pour moi, cette limite est plus que franchie. De plus, ce projet est le premier sur notre côté de la D930. Jusqu'à présent, les éoliennes étaient toutes de l'autre côté de cet axe.

Je ne peux que constater le formidable professionnalisme des bureaux d'études réalisant les études d'impact. Ainsi, le dossier d'Ostwind noie les informations importantes sous un fatras de données inutiles. Par exemple, pour l'impact humain, qu'est-ce que les taux de natalité et de mortalité infantile ont à voir avec des implantations d'éoliennes ? Il en est de même pour les mises en situation dans le paysage. Il y en a beaucoup ! Mais elles sont toujours dans un angle de prise de vue visant à minimiser l'impact.

Quelques exemples :

- La vue E est prise à l'entrée de Viefvillers en venant de Crèvecoeur-le-Grand. Alors qu'il est évident que l'impact du projet concernera le paysage en sortant de Viefvillers vers Breteuil.
- La vue 63 est prise à la sortie du Gallet vers Viefvillers. Mais le photographe n'est pas tout-à-fait au niveau du panneau, plutôt une quinzaine de mètres en arrière. De ce fait, des éoliennes déjà implantées sont masquées par les maisons. Vous trouverez en annexe la vue réelle depuis le panneau de sortie du village. Il y en a déjà 34 en fonctionnement visibles depuis ce point.
- De même pour le point de vue 66 au niveau du château d'eau entre Le Gallet et Viefvillers. Le photographe met en avant le point de vue vers le projet, mais se garde bien de faire un 360°

autour du château d'eau : la dernière fois que j'ai compté (été 2018), 46 éoliennes étaient visibles !

Je m'inquiète également de l'impact de ces grands générateurs sur les populations d'oiseaux et de chauve-souris. Les scientifiques tirent régulièrement la sonnette d'alarme à ce sujet. Les promoteurs éoliens se contentent en général d'annoncer qu'ils feront des mesures sur le stock de population après installation des mâts. J'ignore s'il en est de même dans ce dossier : je n'ai pas pris le temps de trouver ce chapitre. Mais depuis que tous les parcs sont installés, jamais je n'ai pu avoir connaissance de ces mesures. Je doute même qu'elles aient été faites ! Comment les services de l'état pourraient-ils les réclamer, noyés qu'ils sont sous les dossiers à instruire ? Alors le suivi des parcs en fonctionnement...

Nous avons enfin une très grande inquiétude quant à la fin de vie des générateurs. Certes, les propriétaires des mâts doivent provisionner 50000 euros par mât. Soit environ 10% du coût de démantèlement d'après les meilleurs devis dont j'ai eu connaissance. Alors que les propriétaires sont en général des sociétés avec un très faible capital et que les parcs se vendent et se rachètent à tour de bras. Ainsi, il a fallu plusieurs jours pour retrouver le propriétaire de l'éolienne qui a plié sur Campeaux il y a quelques mois : ce n'était plus le même que lors de la construction. Dès lors qu'il s'agit d'argent, la tentation sera grande pour ces sociétés de disparaitre sans laisser d'adresse. Elles perdront les 50k€ provisionnés, mais économiseront les 500k€ de démantèlement. Et ce ne sont pas les agriculteurs propriétaires des terrains qui pourront faire face à ces dépenses, une fois leur locataire disparu !

Voici donc M. le Commissaire Enquêteur, le résumé des arguments contre cette nouvelle implantation d'éoliennes. Espérant vous avoir convaincu de la justesse de nos arguments et en toute indépendance d'un quelconque parti pris en faveur ou contre telle ou telle politique énergétique. J'essaye d'apporter des éléments factuels (sur le paysage) ou légitimes d'inquiétudes (sur la fin de vie des mâts), sans rentrer dans un débat idéologique pour ou contre l'éolien.

Je vous prie d'agréer, M. le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Mathieu BOUREUX

Maire de Le Gallet

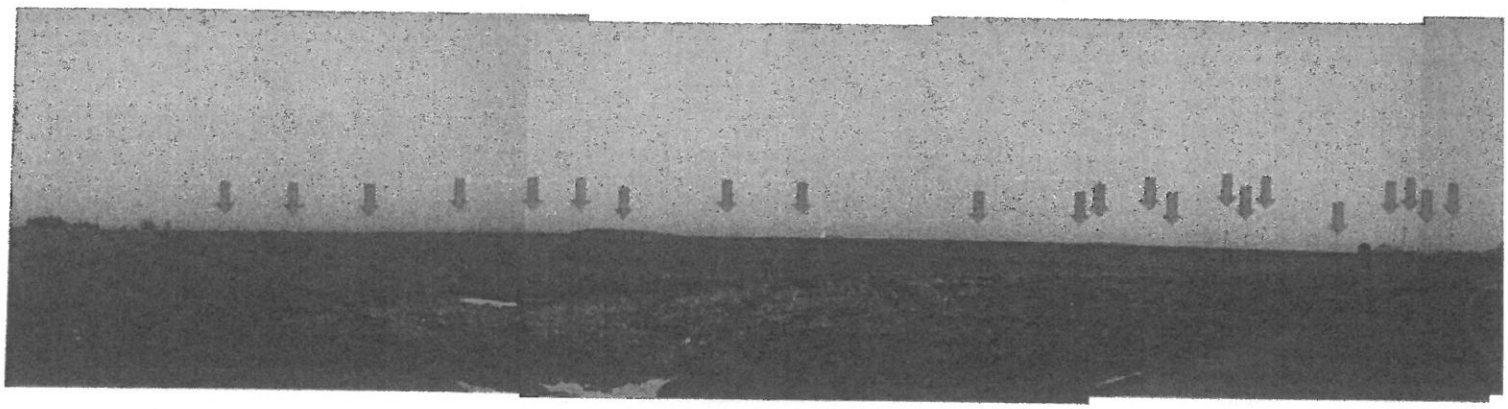

Assemblage de photos donnant la vision réelle du panorama actuel au point de vue n°63 au 30/12/2019 (sortie de LE GALLET).

Et non une vue partielle comme celle du dossier avec un photographe en retrait de 15m de la sortie du village, permettant qu'une par

Les Photos ne sont pas de très bonne qualité, mais 34 éoliennes sont d'ores et déjà visibles. La nuit, il est plus facile de compter les fla

Il y en aurait donc 11 de plus (soit 45) si le projet venait à se réaliser ! Et beaucoup plus proches du village.

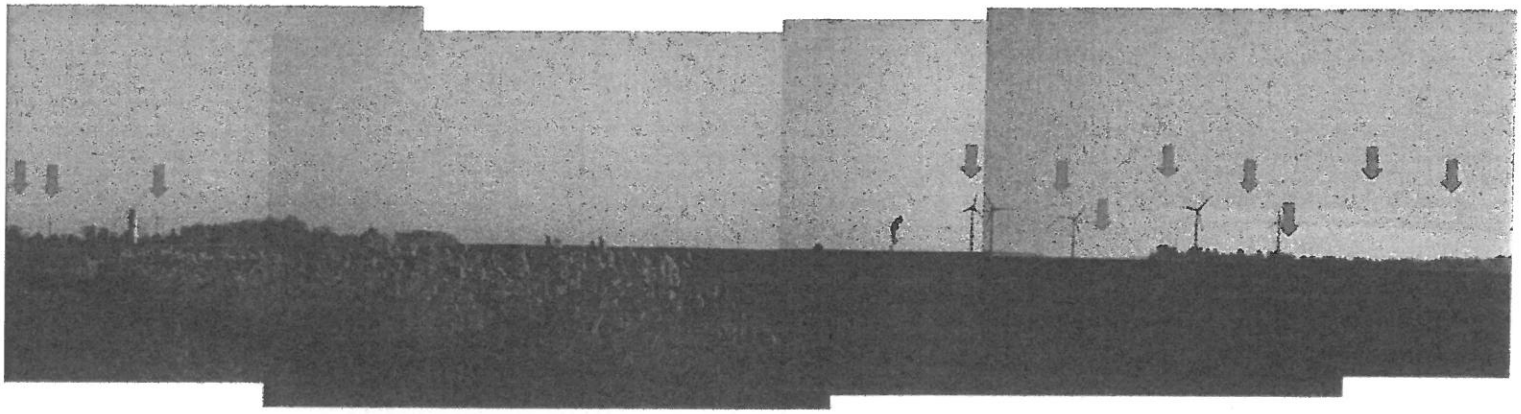

s éoliennes soient masquées par les dernières maisons à droite et à gauche.

ıges (et également plus pénible de les supporter). Mais c'est plus difficile de les photographier.